



Séminaire
« Politique Européenne de Voisinage:
les Droits de l'Homme dans les Relations UE-Egypte »
26-27 janvier 2006, Le Caire

Note informative

L'établissement d'une approche plus cohérente et efficace des droits de l'homme et de la démocratisation à travers la participation de la société civile à la Politique Européenne de Voisinage.

Contexte

L'Union Européenne (UE) et l'Egypte visent à renforcer leurs relations par la Politique Européenne de Voisinage (PEV). Cependant, quelle sera la place des questions liées aux droits de l'homme et à la démocratisation et quel sera le rôle de la société civile dans ce nouveau cadre ?

La Politique Européenne de Voisinage lancée en 2003 est conçue par l'Union Européenne *“pour éviter l'émergence de nouvelles lignes de division entre l'UE élargie et ses voisins et pour leur offrir une occasion de participer aux diverses activités de l'UE à travers une coopération renforcée en matière de politique, sécurité, économie et culture.”*¹. *« La PEV vise au renforcement de la stabilité, de la sécurité et de la prospérité de l'UE et ses voisins et sera fondée sur les engagements mutuels envers des valeurs communes telles que la démocratie, l'état de droit, la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme.”*²

Une première étape a été franchie le 9 décembre 2004 lorsque l'UE a présenté ses rapports par pays et a par la suite adopté un premier groupe de Plans d'Action bilatéraux avec des pays d'Europe Orientale et de la Méditerranée (Moldavie, Ukraine, Maroc, Tunisie, Israël, Autorité Palestinienne et Jordanie). Puis, le 2 mars 2005, la Commission a présenté ses rapports sur la Géorgie, l'Azerbaïdjan, l'Arménie, le Liban et l'Egypte et a décidé d'initier des négociations avec ces pays en vue de la conclusion d'un Plan d'Action.

Les Plans d'Action couvrent une période de 3 à 5 ans. Ils contiennent une série de priorités et d'actions, notamment dans le domaine de la démocratisation, de l'état de droit et des droits de l'homme. Ils sont construits selon une approche différenciée: chaque plan est conçu par l'UE en coopération avec le pays concerné et selon le *“degré d'engagement envers les valeurs communes ainsi que la capacité de mise*

¹ Document stratégique sur la PEV de la Commission Européenne, 12 mai 2004

² Conclusions du Conseil Européen, 13-14 décembre 2004

en oeuvre des priorités convenues conjointement ». Une incitation financière est attachée à la mise en oeuvre effective des Plans, mais son montant n'est toujours pas clair.

Cette nouvelle approche, qui vient compléter le Partenariat Euro Méditerranéen (PEM), mérite un accueil favorable dans le sens où elle peut créer de nouvelles occasions de promouvoir la démocratie, l'état de droit et les droits de l'homme dans la région méditerranéenne.

La PEV doit être bâtie sur le bilan des succès et faiblesses du Partenariat Euro Méditerranéen (PEM) et en particulier sur la mise en oeuvre des engagements envers les droits de l'homme inscrits dans la clause des droits de l'homme de l'Accord d'Association UE-Egypte. La PEV ne doit pas privilégier la dimension économique et sécuritaire au détriment des droits de l'homme et de la démocratisation. Le Plan d'Action à venir doit refléter ces engagements et consacrer un chapitre important aux actions liées aux droits de l'homme et à la démocratisation.

Il est regrettable que – contrairement à ce qui a été le cas pour les pays d'Europe Orientale – certains Plans d'Action avec des partenaires méditerranéens aient déjà été élaborés et négociés en secret entre l'UE et ces partenaires sans aucune consultation de la société civile. La société civile égyptienne n'a pas été consultée dans les négociations actuellement en cours sur le Plan d'Action entre l'UE et le gouvernement égyptien. Ceci est contraire à tous les engagements en faveur du soutien et de la participation de la société civile méditerranéenne dans le processus de démocratisation et d'amélioration de la situation des droits de l'homme.

Il est essentiel que les ONG soient correctement informées, consultées et engagées dans l'élaboration du Plan d'Action ainsi que dans sa mise en oeuvre future, s'il doit devenir une tribune importante pour la promotion de la démocratie, des droits de l'homme et de l'état de droit.

Le principe d'appropriation découlant du PEM étant l'un des principes de la PEV, il doit mener non seulement à la participation des gouvernements mais aussi à celle de la société civile dans cette politique. Aucune nouvelle avancée dans les relations UE-Egypte ne peut être mise en oeuvre dans les faits sans la participation pleine et effective du peuple à qui s'applique cette politique. La PEV doit impliquer la société civile à chaque étape du processus, de son élaboration au suivi de sa mise en oeuvre.

Objectifs du séminaire

Le REMDH, en collaboration avec le CIHRS, organise ce séminaire pour renforcer le dialogue entre les ONG égyptiennes et les représentants de l'UE et du gouvernement égyptien sur les aspects relatifs aux droits de l'homme et à la démocratisation du Plan d'Action UE-Egypte en cours de négociation. Ce séminaire réunira des représentants d'ONG locales et internationales, des ONG d'autres pays méditerranéens et de l'Est, des représentants du gouvernement égyptien et de l'UE, ainsi que des universitaires.

Quatre thèmes spécifiques seront abordés::

1. Les relations UE-Egypte dans le cadre du Partenariat Euro Méditerranéen dans le domaine de la démocratisation et des droits de l'homme.
2. L'expérience des Plans d'Action PEV dans les pays d'Europe Centrale et Orientale et d'autres pays méditerranéens.
3. Les droits de l'homme et la démocratisation dans les négociations du Plan d'Action PEV UE-Egypte.
4. Recommandations, suivi de l'élaboration et de la mise en oeuvre du Plan d'Action PEV UE-Egypte par les ONG.

Ce séminaire vise à rassembler différents acteurs de la PEV et des relations UE-Egypte dans le but de partager des expériences, d'exprimer des préoccupations et de soumettre des propositions pour le Plan d'Action sur l'Egypte concernant les questions de démocratisation et droits de l'homme. L'objectif général de ce séminaire est l'établissement d'une approche plus cohérente et efficace des droits de l'homme et de la démocratisation à travers la participation de la société civile dans la Politique Européenne de Voisinage.

Le séminaire sera suivi de:

- Un rapport adressé à l'UE et au gouvernement égyptien contenant des recommandations sur des améliorations possibles du Plan d'Action et sur sa future mise en oeuvre.
- Une délégation rencontrera les institutions de l'UE à Bruxelles et présentera les conclusions du rapport.

Organisateurs

Le Réseau Euro Méditerranéen des Droits de l'Homme (REMDH) est un réseau composé actuellement de 84 organisations de défense des droits de l'homme et d'individus basés dans 30 pays de la région euro méditerranéenne. Le REMDH vise à développer et renforcer les partenariats entre les ONG de la région méditerranéenne et à faciliter le développement de mécanismes pour la protection et la promotion des droits de l'homme, la réforme démocratique et la diffusion des valeurs des droits de l'homme et générer des capacités à cet égard.

L'Institut d'Etude des droits de l'homme du Caire (CIHRS) est une organisation non gouvernementale indépendante établie en 1994 qui promeut le respect des valeurs et principes des droits de l'homme et de la démocratie en Egypte et dans la région arabe. Il jouit d'un statut consultatif auprès du Conseil Economique et Social de l'ONU (ECOSOC) et de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. Il est aussi membre du Réseau Euro Méditerranéen des Droits de l'Homme et de l'Echange International de la Liberté d'Expression (IFEX).

Ce séminaire est organisé conjointement par le REMDH et le CIHRS avec l'aimable soutien de la Fondation Open Society Institute (OSI) et de la Commission Européenne.

Contact: Emilie Dromzée, Assistante de Projets

Email. remdh@dromzee@yahoo.fr Tel. 0032 2 503 06 86